

(<https://ville-cachan.fr/conseil-consultatif-de-la-vie-associative/>)

La Ville de Cachan souhaite renforcer la place des associations dans la vie démocratique locale au travers d'un espace d'expression et d'échanges pour favoriser leur développement, l'engagement bénévole et citoyen, favoriser le dialogue et les dynamiques de projet entre les associations et avec la Ville.

Quelles sont les missions du CCVA ?

- Favoriser le développement des associations cachanaises
- Encourager l'engagement bénévole et citoyen
- Favoriser le dialogue et les dynamiques de projets entre les associations et la ville
- Visibilité des associations

Pour connaître plus en détail le rôle, les objectifs, la composition et l'organisation de cette instance, consultez la charte de fonctionnement du CCVA.

- [Charte de fonctionnement du Conseil consultatif de la vie associative PDF 231.39 Ko](#)

Perspective du mandat en cours

Le 2ème mandat du CCVA a débuté le 5 décembre 2022 pour une durée de 2 ans et porte notamment sur :

- Sauvegarde du patrimoine associatif
- Communication externe, visibilité
- Communication interne
- Bénévolat
- Mutualisation, échange, partage d'outils et de moyens

Dix associations issues du secteur culturel, jeunesse, éducation populaire, sports, vie citoyenne et solidarités composent le nouveau CCVA.

- [Liste des associations membres du CCVA PDF 14.46 Ko](#)

**Service Sport, vie associative et
loisirs**

2 rue Gallieni, 94230 Cachan

+33 1 49 69 61 00

sport.vieassociative@ville-cachan.fr